

6. EVALUATION, NOUVEAUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET NOUVEAU SOCLE COMMUN

Ce document s'attache à montrer comment, dans le cadre de la réforme du collège, l'évaluation se situe au carrefour de la mise en œuvre des nouveaux programmes¹, du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture² et des nouvelles modalités d'attribution du DNB³.

Textes de référence :

- Loi d'orientation 8.07.2013
« **Faire évoluer les modalités d'évaluation** et de notation des élèves :
Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de **mesurer le degré d'acquisition** des connaissances et des compétences ainsi que **la progression de l'élève** (...). »
- Socle commun de connaissances, compétences et de culture
« Art. D. 122-3. - Les **acquis des élèves** dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et **compétences attendues** à la fin des **cycles 2, 3 et 4**, telles qu'elles sont fixées par les **programmes d'enseignement** (...) ».

¹http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400

²http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=87834

³http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33674

1. Des programmes cyclés et « soclés »

- ❖ Les programmes sont en accord avec les cycles triennaux et dépassent le cadre strict d'une année scolaire.
« Le programme fixe les attendus de fin de cycle et précise les **compétences⁴ et connaissances travaillées**. À partir des repères de progressivité indiqués, les différentes étapes des apprentissages doivent être adaptées par les équipes pédagogiques à l'âge et au rythme d'acquisition des élèves afin de favoriser leur réussite. » (p. 90 – Programme cycle 3 – volet 1).

Par conséquent :

- il conviendra de déterminer en équipe disciplinaire la progression à adopter sur le cycle ;
- cette progression devra être déterminée également en équipe pédagogique inter-degrés, dans le cadre notamment du cycle 3 ;
- une connaissance réciproque des progressions disciplinaires permettra de s'appuyer ou de prendre en compte les apprentissages réalisés dans les autres disciplines.

☞ Cf ressource « *Evaluation et instances pédagogiques* ».

- ❖ Déterminer une progression au sein d'un cycle invite :
 - à construire une progression « spiralaire » qui, par son mouvement, s'oppose à un empilement et à l'éternel recommencement, notamment lors du passage d'un degré à un autre ou d'une année à une autre ;
 - à veiller à la cohérence du parcours de l'élève en prenant en compte le travail mené en amont et ses besoins effectifs au sein du cycle ;
 - à repérer au sein du programme disciplinaire d'un cycle, quels sont les points qui, au regard de l'expérience des enseignants, sont les plus délicats à faire acquérir et qu'il conviendra d'aborder à différentes étapes du cycle. Cela invite à dépasser le « découpage » du programme par année au profit d'un apprentissage qui s'appuie sur la remobilisation et l'enrichissement.

! Point de vigilance : La remobilisation ne signifie pas la stagnation ni la répétition stérile. Il s'agit bien d'engager l'élève dans une dynamique lui permettant de revenir sur certains aspects, de réactiver les compétences et connaissances dans des contextes variés, plus ou moins complexes, sur les trois années du cycle.

- ❖ Les attendus :
 - Les attendus de fin de cycle sont déterminés par les programmes en cohérence avec le socle commun ;

⁴ « Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont donc pas en opposition ». BO n°17 du 23.04.2015 – Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Les repères de progressivité permettent d'envisager des paliers dans la progression. Ceux-ci serviront à l'élaboration des enseignements et, par conséquent, des évaluations, étant bien entendu que l'on évalue uniquement ce qui a été enseigné.

☞ Cf ressources « *Evaluation et implication de l'élève* » - « *Evaluation positive : caractéristiques, observables et démarches associées* ».

! Point de vigilance : Les programmes « spirales » permettent d'envisager une progression sur trois ans et de « laisser » du temps à un élève pour assimiler une notion ou maîtriser correctement une compétence visée. Il convient néanmoins de veiller :

- à la progressivité de l'apprentissage tout au long du cycle en évitant l'écueil consistant à repousser à la fin du cycle l'objectif visé, surtout quand on le juge difficile ;
- à faire entrer tous les élèves dans une dynamique d'apprentissage et à les évaluer selon les mêmes attendus. Afin de ne pas creuser les écarts, la différenciation est à penser avant tout dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence. Dans le cadre de l'évaluation, elle ne devra pas conduire à adapter les attendus mais les modalités. Il en va de l'acquisition de tous les domaines du socle commun et, *in fine*, de sa validation.

Illustrations :

- Dans le cadre du PAP d'un élève dyslexique, lors de l'évaluation de la compréhension d'un texte complexe, le support pourra lui être lu plutôt que de le simplifier.
- Pour évaluer la compréhension d'un phénomène biologique en SVT, le professeur peut proposer aux élèves de répondre sous forme de schéma ou de texte. La modalité varie, pas l'objectif.

2. Programmes, socle commun et suivi des acquis des élèves

❖ Evolutions à la rentrée 2016 :

Avant la rentrée 2016	A partir de la rentrée 2016
<p><u>Des outils à articuler :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des programmes généralement par année - le socle commun de connaissances, de compétences et de culture - le livret personnel de compétences 	<p><u>Des outils articulés entre eux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les nouveaux programmes sont cyclés et en relation avec les domaines constitutifs du nouveau socle commun ; - un seul et même livret scolaire numérique (LSUN) suit l'élève tout au long de la scolarité obligatoire et de l'acquisition progressive du socle commun.
<p><u>Des outils de suivi multiples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des livrets rendant compte de la progression de l'élève (notamment dans le premier degré) - des bulletins trimestriels (au collège) 	<p><u>Le LSUN : un seul et même document numérique ayant deux fonctions principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter des bilans périodiques (trimestriels ou semestriels) tant à l'école élémentaire qu'au collège. - présenter des bilans de fin de cycle (CM2/6^e/3^e).
<p><u>Dans le LPC, une évaluation des compétences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - selon un système binaire « acquis / non acquis ». 	<p><u>Dans le LSUN, une évaluation des compétences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurées par degré de maîtrise (de 1 à 4) à chaque fin de cycle ; - qui valide l'acquisition du socle commun à partir du degré 3 de maîtrise ; - par domaine du socle commun sans compensation possible des domaines entre eux (ni des quatre composantes du premier domaine).

☞ Cf ressource « L'évaluation dans le cadre de la réforme du collège » (diaporama).

❖ Les bilans périodiques :

- **ont une entrée disciplinaire** : le professeur renseigne la partie du bulletin qui correspond à la discipline qu'il enseigne.
- rendent compte des connaissances et compétences travaillées pendant la période (un trimestre ou un semestre) ;
- rendent compte de la progression de l'élève, en valorisant les acquisitions et les réussites selon une approche positive, **sans occulter les difficultés à surmonter** ;

- visent à montrer les progrès avant de rendre compte des insuffisances, mais également à conseiller l'élève.

☞ *Cf ressources : « évaluation et instances » - « évaluation et parcours de l'élève ».*

❖ Les bilans de fin de cycle :

- **ont une entrée par domaine du socle commun ;**
- ont lieu tous les trois ans, à chaque fin de cycle ;
- sont établis en équipe.

! Point de vigilance : aussi convient-il de veiller à :

- la progression de l'élève au sein de la discipline, **sans perdre de vue les domaines du socle commun ;**
- la progression de l'élève **dans chacun des domaines** du socle afin de ne pas creuser les écarts entre les domaines qui ne sont pas compensables entre eux ;
- la progression d'un élève **d'un cycle à l'autre** : la consultation du LSUN permettra ce suivi de l'élève, même en cas de changement d'établissement.

❖ **Un travail de suivi des élèves à mener en équipe :**

- d'un cycle à l'autre afin d'accompagner les élèves dans leur parcours et de les faire progresser ;
- **au sein du cycle et de façon régulière ;**
- en mettant à profit les nouvelles modalités de travail proposées dans le cadre de la réforme du collège ; ainsi **l'accompagnement personnalisé** (mais également les enseignements pratiques interdisciplinaires) peut-il être mis pleinement à profit et réajusté en fonction du **diagnostic** réalisé par le ou les enseignants afin de renforcer ou consolider un domaine du socle qui s'avèrerait moins bien maîtrisé qu'un autre ;
- en croisant les regards et en actionnant des **leviers disciplinaires et interdisciplinaires nécessaires.**

☞ *Cf ressources « Evaluation et instances ».*

☞ *En ce qui concerne le diagnostic, cf ressource « Activités évaluatives ».*

- Le DNB et le socle étant étroitement articulés, veiller à la progression dans l'ensemble des domaines et des quatre composantes du premier domaine permettra à l'élève d'acquérir un nombre de points suffisant pour obtenir le DNB et valider ce faisant le socle commun. Dans le cas contraire, les épreuves lui permettront de compenser les reculs.

3. Socle commun, bilans périodiques et programmes d'enseignement : aide à la conception d'une séquence

- ❖ Les bilans périodiques invitent à porter un regard positif sur le travail réalisé par un élève, conformément à la loi d'orientation de juillet 2013.

☞ cf ressource « *Evaluation positive : caractéristiques, observables et démarches associées* ».

Les bilans de fin de cycle (**qui ne sont établis que tous les trois ans**) permettent quant à eux de suivre la progression des acquis des élèves, en lien avec les domaines du socle commun, au-delà de l'entrée disciplinaire.

- ❖ **Afin de ne pas perdre de vue l'ensemble des objectifs énoncés ci-dessus**, chaque professeur peut concevoir une séquence en envisageant dans sa préparation les éléments suivants :

- Objectif(s) : « Connaissances et compétences associées », en lien avec les contenus disciplinaires (cf volet 3 des programmes) mais aussi les objectifs de cycle ; les attendus au sein du cycle quant à eux ont fait l'objet de choix définis en équipe disciplinaire et/ou interdisciplinaire (cf supra)
- Compétences ciblées (dont le nombre est nécessairement limité)
- Domaines du socle commun travaillés et évalués
- Activités envisagées pendant la séquence
- Indicateurs de réussite / Observables : ils permettent d'objectiver le degré de réussite de l'activité proposée au moment de l'évaluation.
- Situation(s) d'évaluation

! Remarque : cette liste n'est ni exhaustive ni modélisante. Elle vise à permettre de conjuguer un regard global, transversal, sur le travail mené avec les élèves, et un regard plus fin afin de mesurer la progression de chacun. Pour rappel : toutes les disciplines concourent à l'acquisition de tous les domaines du socle.

Conclusion :

A travers le prisme de l'évaluation, une cohérence forte se fait jour entre la nouvelle organisation des apprentissages par cycle, les enseignements dispensés, leurs modalités plurielles dans le cadre de la réforme du collège et les objectifs poursuivis en termes de réussite des élèves.